

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice :** 29**Présents :** 21**Pouvoirs :** 08**Excusé :** 00**Absents :** 00**Qui ont pris part****à la délibération :** 21SEANCE DU 07 AVRIL 2025**Date de convocation :** 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h35) - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie (arrivée à 18h34)- - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à M.MARIN ; M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme VIENOT ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. CHAMBELLAND ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. FONTANA ; Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme ARGENTO ; M.SAUVAT Sébastien donne pouvoir à M. FRANCHESCHINI ; M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M.CLAVE ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD.

Excusé :**Absent :****Secrétaire de séance :** M. FRANCHESCHINI Damien.

24. REVISION DE L'AP/CP N°4 - POUR L'AMENAGEMENT D'UN FOYER DES JEUNES ET D'UNE MEDIATHEQUE AU CENTRE DE LA COMMUNE (MISE A JOUR AVRIL 2025)

Le code général des collectivités territoriales dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Monsieur le maire précise que l'AP/CP relative à l'aménagement d'un foyer des jeunes au centre de la commune a été adoptée par délibération du 10 Juillet 2020 et révisée par plusieurs délibérations. La dernière révision du 19 décembre 2024 prévoyait une AP/CP d'un montant total T.T.C de 3 201 048.40 €.

Il est précisé à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal que depuis la dernière modification, le coût total de l'opération a augmenté au regard :

- de la prise en charge de frais de raccordement (assainissement, électricité) non prévus dans l'enveloppe initiale ;
- l'achat de coffres pour les régisseurs, l'achat d'une machine laveuse pour faciliter l'entretien de l'équipement et de divers petits équipements pour le personnel communal ;
- l'installation de rideaux occultants pour permettre une meilleure utilisation du dispositif micro-folie ;
- l'installation d'une main courante autour de l'escalier non prévue initialement.

Le montant total de l'opération s'établirait donc à la somme de 3 282 548.40 € soit une augmentation de + 81 500.00 €.

AP/CP N°4 - FOYER DES JEUNES ET MEDIATHEQUE - REVISION AU 07 AVRIL 2025						
Dépenses	Etude de préprogrammation	Etudes + travaux				Montant total T.T.C
Opération	2021	2022	2023	2024	2025	
2020 - 03 : Foyer des jeunes	32 004,30 €	93 148,60 €	322 922,83 €	1 927 972,67 €	906 500,00 €	3 282 548,40 €
Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif et seront ajustées en fonction de l'engagement des partenaires institutionnels.						
Recettes						
Conseil départemental du Var (notifiée)				37 333,23 €	112 666,77 €	150 000,00 €
Conseil départemental - Fonds cantonal (microfolie) notifiée					53 000,00 €	53 000,00 €
CAF du Var				42 685,57 €	128 819,43 €	171 505,00 €
Conseil Régional PACA FRAT 2021 (notifiée)				32 898,42 €	167 101,58 €	200 000,00 €
DETR 2021 (notifiée)				63 315,00 €	147 735,00 €	211 050,00 €
Fonds de concours TPM 2021 (notifié)	23 339,00 €				23 339,00 €	46 678,00 €
Refacturation société défaillante					160 000,00 €	160 000,00 €
FCTVA pour information	5 249,99 €	15 280,10 €	52 972,26 €	316 264,64 €	148 702,26 €	538 469,24 €
Total recettes prévisionnelles	28 588,99 €	15 280,10 €	52 972,26 €	492 496,86 €	941 364,04 €	1 530 702,24 €
Autofinancement prévisionnel	3 415,31 €	77 868,50 €	269 950,57 €	1 435 475,81 €	-34 864,04 €	1 751 846,16 €

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M.DEZERAUD (+1 POUVOIR), M.CLAVE (+1 POUVOIR) ET M.CALMET SE SONT ABSTENUS.

D'approuver la révision d'une AP/CP d'intervention n°4 et de réajuster les crédits de paiement pour les années 2025.

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT